

EN BREF...

DES FICHES
PRATIQUES SUR LES
MARCHÉS PUBLICS
ET CONCESSIONS

À la suite de l'adoption du paquet législatif relatif à la commande publique en février dernier, la Commission européenne a publié plusieurs fiches pratiques destinées à expliquer l'évolution de la réglementation applicable aux marchés publics et aux concessions.

Ainsi, pour les marchés publics, onze fiches thématiques mettent en valeur les nouveautés apportées par les directives aux soumissionnaires et acheteurs publics en termes de simplification, de dématérialisation et d'innovation, ainsi que les nouvelles exigences environnementales et sociales à prendre en considération lors de leur attribution.

Les six fiches dédiées aux concessions ont, quant à elles, davantage vocation à expliquer ce qu'est, et n'est pas, une concession : définition, critères d'attribution, durée, etc.

Ces fiches explicatives visent à être des outils pédagogiques accessibles, compte tenu de la densité des nouvelles directives.

Lien vers les fiches pratiques sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/modernising_rules/reform_proposals/index_fr.htm

EN DIRECT DE BRUXELLES

La relance économique au cœur de la présidence italienne de l'Union européenne

Depuis le 1^{er} juillet, l'Italie assure, pour une durée de six mois, la présidence du Conseil de l'Union européenne. Chargé de définir les grandes priorités de l'Union européenne pour ce semestre, le président du Conseil italien, Matteo Renzi, souhaite mettre la relance de l'investissement au cœur du programme législatif afin de redonner du souffle à la reprise économique en Europe.

Un fort accent sur la relance de l'investissement

Afin de stimuler la croissance économique au sein de l'UE, la présidence italienne souhaite introduire une plus grande flexibilité dans l'application du « pacte de stabilité et de croissance », instrument de coordination des politiques budgétaires des pays de la zone euro pour éviter les déficits publics excessifs, ainsi qu'un assouplissement des règles budgétaires pour les dépenses d'investissement. Pour le moment,

cette orientation ne fait pas l'unanimité au sein des États membres.

Une autre piste a été évoquée pour la relance des investissements structurels et l'allégement, au moins pour partie, de la dette publique : la relance du projet des « eurobonds ». Ces instruments doivent permettre le recours à des emprunts communs sur les marchés par le biais d'euro-obligations.

Les autres dossiers au cœur de la présidence italienne

Les deux autres priorités de la présidence italienne portent, d'une part, sur la sécurité énergétique, sujet essentiel au regard de la crise ukrainienne, et, d'autre part, sur la création d'une politique migratoire européenne de nature à assurer une meilleure coopération entre les gouvernements dans la gestion des frontières et des migrants.

D'autres sujets sont également sur la table, tels que la question climatique, pour laquelle une position européenne commune sur les objectifs

2030 doit être établie d'ici à la fin de l'année, en vue des négociations internationales prévues en 2015 à Paris. Le renforcement du marché unique du numérique et la réforme de la protection des données personnelles sont aussi à l'ordre du jour.

Enfin, l'Italie entend profiter de la période de désignation et de composition du nouveau collège des commissaires européens, attendue pour novembre, pour amener les Vingt-huit à débattre de la politique économique menée par l'UE.

FOCUS BTP

CROISSANCE ET EMPLOI DES JEUNES À L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS DE LA FIEC

Les 26 et 27 juin dernier se tenait, à Berlin, le congrès annuel de la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC). Outre une conférence dédiée aux pistes de croissance pour le secteur et l'emploi des jeunes, le congrès a surtout été marqué par l'élection de son nouveau président, Johan Willemen, et le renouvellement, en partie, de son comité de direction.

Un nouveau président à la tête de la FIEC

C'est en terre germanique que l'Allemand Thomas Schleicher a passé le relais de président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction, qui représente 33 fédérations issues de 29 pays, au Belge Johan Willemen. Entrepreneur en Flandre (Malines) et président sortant de la Confédération Construction, Johan Willemen assurait jusqu'alors la fonction de vice-président de la FIEC et de président de la commission sociale.

Dans le cadre du renouvellement partiel du comité de

direction de la FIEC, Jean-Louis Marchand (Eurovia) est désormais vice-président et représentant des deux fédérations françaises membres de la FIEC, la FFB et la FNTP. Il remplace à ce poste Jacques Huillard (Eiffage Construction métallique), qui siégeait depuis 2010 et présidait la commission économique et juridique. Par ailleurs, le renouvellement partiel du comité de direction de la FIEC reposait aussi sur la rotation des groupes de pays qui occupent un siège au sein de cette instance, à tour de rôle (Benelux, pays d'Europe centrale...).

EN BREF...

UN CADRE POUR LES AIDES D'ÉTAT EN FAVEUR DES GRANDS PROJETS D'INTÉRÊT EUROPÉEN

La Commission européenne a adopté, le 13 juin dernier, une communication définissant les critères qui encadrent l'octroi d'aides d'État aux projets d'intérêt européen commun, qui couvrent notamment les grands projets d'infrastructures de transport ou d'énergie. Les critères généraux retenus sont la contribution à un ou plusieurs objectifs de l'Union, l'incidence notable sur la compétitivité de l'UE et le fait d'associer plus d'un État membre.

Ces nouvelles règles, applicables depuis le 1^{er} juillet, s'inscrivent dans le programme de modernisation des aides d'État entrepris par la Commission européenne. Plus largement, elles font écho à la volonté de la direction générale de la Concurrence de déterminer un cadre clair pour évaluer la conformité de ces grands projets avec les règles européennes de concurrence.

Il s'agit maintenant de définir le périmètre des mandats du comité de direction, notamment les trois commissions plénières (économique et juridique ; sociale ; technique, au sens large : normalisation, innovation, environnement), ainsi que le mandat dédié au suivi de la « stratégie

pour une compétitivité durable du secteur de la construction » (lancé par la Commission européenne en 2012), dans lequel la FIEC joue un rôle actif. Les fédérations françaises, particulièrement impliquées dans les travaux de la FIEC, tiennent une position privilégiée dans ses instances.

Une conférence axée sur la croissance et l'emploi des jeunes

La conférence, traditionnelle au congrès de la FIEC, portait cette année sur deux thèmes : les conditions d'une relance de l'investissement et l'emploi des jeunes.

À cette occasion, les fédérations membres ont témoigné de leur situation nationale et des pratiques, bonnes ou mauvaises, qui ont été portées tant par les fédérations que par leurs gouvernements respectifs.

Les échanges ont permis de constater de nombreuses convergences, mais surtout de confirmer le rôle clé du secteur de la construction pour la croissance et l'emploi.

Ainsi, le message clé de ce congrès vise à inciter l'Union européenne et ses États membres à passer d'une politique d'austérité « aveugle » à une politique de stabilité « intelligente » et ciblée pour relancer effectivement l'économie européenne. Les institutions européennes doivent être à l'écoute des difficultés rencontrées par le secteur et tenir compte de l'importance de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et des bâtiments existants, mais aussi de la nécessité d'un cadre législatif stable et clair.

L’AFFIRMATION DU PARLEMENT EUROPÉEN DANS LA GOUVERNANCE DE L’UE

Du 22 au 25 mai, les citoyens européens étaient appelés aux urnes pour élire leurs députés européens. Véritable innovation du scrutin : le candidat porté par le premier parti au sein du Parlement européen devient le prochain président de la Commission européenne.

Des rapports de force qui se maintiennent malgré une poussée eurosceptique

Aucun groupe n'ayant obtenu la majorité à lui seul, le Parti populaire européen (PPE) et l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) ont scellé un accord de grande coalition. À eux deux, ils représentent une majorité de 412 députés sur 751 (le Parlement précédent comptait 766 sièges). Les dirigeants de ces deux grandes familles politiques du Parlement européen se sont d'ailleurs mis d'accord pour se partager la présidence de cinq ans en deux mandats : la première moitié de la nouvelle législature (juillet 2014 – décembre 2016) verra le Parlement dirigé par un socialiste, Martin Schulz (reconduit à ce

poste), puis par un député conservateur à partir de janvier 2017. Il est question de confier ce mandat au Français Alain Lamassoure. La France a également obtenu une vice-présidence, confiée à l'élue PS Sylvie Guillaume.

Outre le PPE et le groupe S&D, le nouveau Parlement européen compte aussi 70 députés conservateurs (CRE), 67 députés libéraux de l'ADLE, 52 députés de la gauche radicale (GUE/NGL), 50 élus écologistes (Verts/ALE), 48 députés eurosceptiques (ELD). Enfin, l'hémicycle comprendra aussi 52 députés non inscrits, parmi lesquels près de la moitié viennent du Front national français.

Une position française affaiblie

La France envoie 74 députés européens, répartis en sept groupes politiques. Compte tenu, d'une part, du poids des élus français au sein de leur groupe politique et, d'autre part, de la répartition des sièges au sein des différentes instances du Parlement européen, l'influence française au sein du Parlement européen devrait mécaniquement s'affaiblir. En effet, les 20 députés UMP pourront difficilement peser au sein de l'importante délégation du groupe PPE (221 députés), même si celui-ci est en recul par rapport à la précédente législature (274 sièges). De même, les treize députés PS ne constituent que

la sixième délégation dans le groupe des socialistes et démocrates (191 sièges) après l'Italie, l'Allemagne ou la Roumanie. Par ailleurs, malgré son importance numérique, le FN n'est pas parvenu à constituer un groupe politique avec d'autres formations européennes, ce qui lui aurait permis de négocier des positions clés dans les instances du Parlement.

Des négociations ont justement été menées ces derniers jours sur la répartition des présidences et vice-présidences des vingt commissions parlementaires du Parlement européen. Seules deux commissions seront présidées par des Français, dont celle du budget, confiée à Jean Arthuis.

Le choix du président de la Commission

Afin de donner davantage de poids au Parlement européen dans les négociations interinstitutionnelles, les principaux partis politiques européens avaient désigné des têtes de liste aux élections européennes en vue de la présidence de la Commission. Le leader du parti arrivé en tête (PPE), Jean-Claude Juncker, a ainsi été reconnu comme le candidat légitime à ce mandat par les principales formations politiques.

La candidature de l'ancien Premier ministre luxembourgeois à la présidence de la Commission européenne a été validée par le Conseil européen des 27-28 juin dernier.

Le Parlement européen doit encore approuver formellement cette candidature en session plénière le 15 juillet prochain, puis les portefeuilles des 27 commissaires européens. La date butoir d'entrée en fonction de la nouvelle Commission est fixée au 1^{er} novembre prochain.

POUR TOUTE INFORMATION

FNTF

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm@fntp.fr

► Nicolas Gaubert
Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn@fntp.fr ou europe@fntp.fr

FFB

► Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom@national.ffbatiment.fr